

# MAUBEC

MAISON DU VILLAGE

SAMEDI 29 JANVIER 2011



1<sup>ère</sup> Edition  
Jéme  
Alice

## RANDO

# PEDESTRE NOCTURNE

Organisée par le Sou des Ecoles de Maubec

Circuits de 5, 8 et 12 kms

Départ entre 18h30 et 19h30

**Inscription sur place :** enfants (de 5 à 18 ans) 4 €

adultes 6 €

Mineur accompagné obligatoirement

Lampe et gilet fluorescent indispensables

Forfait comprenant :

- ravitaillement
- un vin chaud ou chocolat chaud et un hot dog au retour

En vente sur place => boissons et pâtisseries

NOUVEAU : RAVITO !

## BATON de MARCHÉ en BOIS à 8 €

Nous vous attendons nombreux pour découvrir  
Maubec « by-night » !

Renseignements : [soudesecolesdemaubec@aliceadsl.fr](mailto:soudesecolesdemaubec@aliceadsl.fr)





## RÈGLEMENT RANDONNÉE PÉDESTRE NOCTURNE

1-Organisation : La randonnée pédestre est organisée le samedi 29 Janvier 2011 par l' Association du Sou des Ecoles de Maubec.

2-Respect de l'environnement : Cette randonnée est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement, il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen.

Merci de circuler uniquement sur le sentier balisé et de laisser la faune et la flore dans l'état dans lesquelles vous les trouvez.

3-Randonnée pédestre nocturne : Trois circuits vous sont proposés au départ de la Maison du Village de Maubec (5, 8 ou 12 KM). L'usage de **lampe frontale ou lampe de poche est obligatoire** avec des piles neuves et un jeu de piles supplémentaires.

4-Participation : Il s'agit d'une randonnée pédestre nocturne ouverte à tous sous réserve d'être apte à marcher LA NUIT pendant 1h30 à 3h00 environ en fonction de la boucle choisie, d'être bien chaussé, bien couvert, de se munir d'un **gilet de sécurité fluorescent** et de respecter le code de la route.

5-Signalisation : De la rubalise flottante rouge et blanche à hauteur des yeux indique la direction.

6-Ravitaillement : Une soupe est distribuée à chaque participant au cours de la marche.

### **Ravitaillement à l'arrivée.**

7-Inscriptions : Les bulletins d'inscription se remplissent sur place, le jour de la randonnée entre 18h30 et 19h30. **Les mineurs inscrits à la randonnée sont sous la responsabilité de l'adulte également inscrit.**

8-Connaissance du règlement : Tout participant qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses sans réserve.

